

ÉCOLE MATERNELLE

🕒 **Le matin** de 7h30 à 8h35.

⚠️ **Les enfants peuvent être admis jusqu'à 8h20.**

🕒 **Le soir** de 16h35 à 18h30.



ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE

🕒 **Le matin** de 7h30 à 8h30.

⚠️ **Les enfants peuvent être admis jusqu'à 8h15.**

🕒 **Le soir** de 16h20/16h30 (selon la cour d'école) à 18h30.

Réservation ou annulation 48h
avant sur l'espace famille

	€	€ €	✗
	Tarif de base ***	Tarif majoré ***	Non facturé
J'inscris mon enfant 48h à l'avance sur le logiciel	●		
J'annule ma réservation 48h à l'avance sur le logiciel			●
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent le jour J mais il est présent à l'école		●	
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent le jour J et il est absent de l'école	●		
Je n'ai pas inscrit mon enfant, il est présent		●	
J'inscris mon enfant après le délai de 48h		●	
J'annule l'inscription de mon enfant après le délai de 48h		●	
Je n'ai pas inscrit mon enfant à l'accueil du soir alors qu'il participe à une ARS		●	
Je viens chercher mon enfant en retard / Je dépose mon enfant après l'heure prévue		●	

***selon le quotient familial

Si un enfant n'est ni présent sur les accueils périscolaires ni à l'école, le tarif de base est appliqué sans majoration.

Si le reste de la fratrie n'est pas présent sur les accueils périscolaires mais présent à l'école, la majoration est appliquée à la fratrie.

*Activités récréatives et sportives, ARS

Dans le cadre des accueils périscolaires du soir, des activités récréatives et sportives sont proposées aux élèves de l'école élémentaire, du lundi au vendredi en période scolaire de 16h30 à 17h30. Pour que les enfants puissent bénéficier de ces activités, **les familles doivent réserver le créneau périscolaire du soir** correspondant au jour de l'activité choisie.

Activités périscolaires du soir

Les activités proposées dans le cadre des accueils périscolaires sont des activités éducatives ludiques (jeux sportifs, activités d'expression, jeux de société, dessins ...).

Il ne s'agit nullement d'aide aux devoirs.

NOUVEAUTÉ - école élémentaire uniquement

ACCUEIL PÉRISCOLAIRE APRÈS APC**

L'enseignant de votre enfant vous a informé que ce dernier doit participer à une **activité pédagogique complémentaire (APC)** du soir de 16h30 à 17h30. Un accueil en périscolaire soir après l'APC de 17h30 à 18h30 est possible sur réservation.

Le transfert est assuré par l'enseignant après l'APC vers la garderie, en indiquant la présence de l'enfant à l'animateur en charge de la tablette.



MERCREDI AVEC REPAS

✓ Journée avec repas :

Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h00.
Départ échelonné entre 16h30 et 18h30.

✓ Demi-journée matin avec repas :

Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h00.
Départ 13h30.

✓ Demi-journée après-midi avec repas :

Arrivée : 11h55.
Départ échelonné entre 16h30 et 18h30.

MERCREDI SANS REPAS

✓ Demi-journée matin sans repas :

Arrivée échelonnée entre 7h30 et 9h00.
Départ 11h55.

✓ Demi-journée après-midi sans repas :

Arrivée : 13h30.
Départ échelonné entre 16h30 et 18h30

Le mercredi précédent les vacances de Noël et le mercredi précédent les vacances d'été,

l'accueil de loisirs pourra ne proposer que des inscriptions à la journée.

Si tel est le cas, les familles en seront informées en amont et le délai des inscriptions pourra être modifié.



	€	€ €	~~€~~
	Tarif de base *	Tarif majoré *	Non facturé
J'inscris mon enfant au plus tard le mercredi précédent à 23h59	•		
J'annule ma réservation au plus tard le mercredi précédent à 23h59			•
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent le jour J		•	
Je n'ai pas inscrit mon enfant, il est présent		•	
J'inscris mon enfant après le délai		•	
J'annule l'inscription de mon enfant après le délai		•	
Je viens chercher mon enfant en retard / Je dépose mon enfant après l'heure prévue		•	

* selon le quotient familial



**Votre enfant ne pourra être accueilli que sous réserve de place disponible.
Sans mail de votre part, votre enfant ne pourra pas être pris en charge par notre équipe d'animateur.**



LES REPAS SONT CONFECTIONNÉS SUR PLACE

par les agents municipaux, dans les conditions d'**équilibre alimentaire** et d'**hygiène exigées** par la réglementation.

LES MENUS

sont composés de manière à apporter aux enfants une **alimentation équilibrée** et suffisamment **variée** afin qu'ils puissent découvrir les différents saveurs et bénéficier d'une véritable **éducation au goût**.

Aussi, le « **fait maison** » est **privilégié**, le **bio** et les **produits locaux** sont intégrés aux menus autant que possible.

SCÉNARIOS TARIFAIRES

	€	€ €	~~€~~
	Tarif de base *	Tarif majoré *	Non facturé
J'inscris mon enfant au plus tard le mercredi à 23h59 pour la semaine suivante	●		
J'annule ma réservation au plus tard le mercredi à 23h59 pour la semaine suivante			●
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent le jour J mais il est présent à l'école		●	
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent le jour J et il est absent de l'école	●		
Je souhaite inscrire mon enfant après le délai		●	
J'annule l'inscription de mon enfant après le délai		●	
Je n'ai pas inscrit mon enfant, il est présent		●	

* selon le quotient familial



Lorsqu'un enfant n'est pas inscrit au restaurant scolaire, il demeure, à la sortie des classes de la matinée, **sous la responsabilité de son enseignant** jusqu'à sa prise en charge par ses responsables légaux ou les personnes dûment autorisées.

À NOTER !

Si les responsables légaux souhaitent exceptionnellement que leur enfant déjeune au restaurant scolaire malgré l'absence de réservation préalable, ils doivent en faire la demande écrite auprès du service pôle jeunesse avant le départ au restaurant scolaire : action.jeunesse@sandillon.fr

L'enfant ne pourra être admis au restaurant scolaire qu'à réception de cette autorisation écrite.

L'accueil au restaurant scolaire demeure toutefois subordonné aux capacités d'accueil et à l'organisation du service.



COMMENT JE RÉSERVE ?

1

Connectez-vous sur le portail famille :

<https://portail.berger-levrault.fr/MairieSandillon/accueil>

2

Consultez le « Planning des réservations à l'accueil de loisirs »

3

Réservez aux dates indiquées les périodes que vous souhaitez.



	€	€ €	~~€~~
	Tarif de base *	Tarif majoré *	Non facturé
J'inscris mon enfant dans les délais	●		
J'annule ma réservation dans les délais			●
J'ai inscrit mon enfant, il n'est pas présent		●	
Je n'ai pas inscrit mon enfant, il est présent		●	
J'inscris mon enfant après le délai		●	
J'annule l'inscription de mon enfant après le délai		●	
Je viens chercher mon enfant en retard / Je dépose mon enfant après l'heure prévue		●	

* selon le quotient familial



La réservation est possible pour 4 ou 5 jours par semaine et par enfant, avec une facturation sur 4 ou 5 jours.

Le choix du jour d'absence de l'enfant est à libre disposition des parents.

Aucune possibilité de facturation sur moins de 4 jours par semaine, sauf exception, s'il y a un jour férié, les réservations peuvent être de 3 jours minimum.

Pour toute demande spécifique, se reporter au règlement intérieur.



POUR TOUT DÉSISTEMENT OU DEMANDE D'INFORMATION :

action.jeunesse@sandillon.fr